



Emplacement distributeur de boissons

Par **Rey Claude**, le **02/04/2017** à **14:25**

Bonjour.

Nouvel arrivant sur le forum .je travaille en openspace dans une entreprise de moins de 50 salariés et le directeur veut implanter une " machine à café " près de mon poste de travail ce qui va générer du bruit du passage bref des nuisances.je travaille sur écran et je téléphone parfois à l extérieur mais j ai surtout besoin de calme pour me concentrer sur certaines tâches pointues. Y a t il une réglementation à ce sujet ? Merci

Par **P.M.**, le **02/04/2017** à **19:42**

Bonjour,

Une réglementation précise dans ce cas particulier, je n'en connais pas mais s'il y a un CHSCT dans l'entreprise, il devrait se saisir du problème important pour vous...

Par **Rey Claude**, le **04/04/2017** à **15:40**

pas non plus de CHSCT helàas . merci pour votre reponse